



enda diapol



Bulletin trimestriel d'informations sur l'agriculture et les biotechnologies



OCTOBRE-DÉCEMBRE 2009

N° 04

Editorial

Chers lecteurs,

En cette fin d'année 2009, nous voici au quatrième numéro du bulletin d'informations « DABA » édité par le pôle « Agripol » d'enda prospectives dialogues politiques (enda diapol). Dans la même logique que les trois précédents numéros, les rédacteurs de ce quatrième numéro ont traité des questions liées à l'agriculture en mettant l'accent sur le coton Bt.

Ce présent numéro s'est essentiellement focalisé sur l'expérience burkinabè dans l'adoption, la vulgarisation et la commercialisation du coton Bt. Les expériences relatées dans les différentes rubriques sont le fruit d'investigations menées sur le terrain avec les différents acteurs qui travaillent sur le sujet et qui ont suivi de près, le processus d'introduction du coton Bt dans ce pays.

Le Burkina Faso est le deuxième pays africain, après l'Afrique du Sud à avoir introduit la culture des Ogm. Pour ce faire, le coton a servi de terreau d'expérimentation depuis 2002. Cependant, ce n'est qu'après avoir élaboré un cadre législatif et obtenu l'aval des chercheurs que le choix du coton Bt a été avalisé par l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de la filière cotonnière burkinabè. En outre, il y a lieu de rappeler que cette option d'introduire les Ogm au Burkina a été suivie d'un débat entre les tenants d'une agriculture traditionnelle, portés par la société civile, et les défenseurs de l'exploitation des biotechnologies pour le développement d'une agriculture moderne et compétitive. Aussi, l'expérience du Burkina fait-elle l'objet d'une analyse dans ce dernier numéro de l'année.

A travers les rubriques : *Derrière les apparences*, *Regards Croisés*, *Témoignage* et *Focus sur...* entre autres, les rédacteurs ont tenté de ressortir les spécificités propres à l'expérience burkinabè dans son approche d'adoption du coton Bt ; et ceci, comparativement à l'expérience sud-africaine. A titre d'illustration, le témoignage de M. Ali Comparé, Directeur général de la Socoma est assez éloquent. Il relate les raisons qui ont conduit le Burkina dans cette approche et le bien-fondé de cette stratégie.

La rubrique *A la Une* traite de la problématique des changements climatiques devenus aujourd'hui l'un des véritables enjeux du 21^{ème} siècle. L'article relate les résultats du septième Forum mondial sur le développement

durable qui s'est tenu à Ouagadougou au mois d'Octobre 2009. « *Changements Climatiques, quelles opportunités pour un développement durable* » était le thème de cette rencontre. Ce forum a permis aux décideurs africains de se concerter et d'harmoniser leurs positions en prélude à la 15^{ème} conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague au Danemark. Enfin, dans la rubrique *Alternatives*, il est question d'une forme d'agriculture située entre agriculture conventionnelle et biologique, communément appelée Production Intégrée. Cette forme de production est préconisée par la Fao pour une agriculture durable soucieuse de la protection de l'environnement.

Tout en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2010, l'équipe du pôle Agripol espère vous compter encore parmi ses fidèles lecteurs lors des prochains numéros.

Bonne lecture !

CULTURE DU COTON EN AFRIQUE

Le Burkina Faso opte pour les Ogm

Page 2

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une question d'enjeu pour l'agriculture africaine

Page 3

INTERVIEW

M. ALI COMPAORÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCOMA

« L'adoption du coton Bt est une alternative crédible pour la survie de nos filières cotonnières »



Pages 7-8

CULTURE DU COTON EN AFRIQUE

Le Burkina Faso opte pour les Ogm

L'Afrique a été en marge de la révolution agricole qu'ont connue l'Europe et l'Asie au cours du siècle dernier. Cette révolution agricole a essentiellement reposé sur le développement de nouveaux moyens de production mais aussi et surtout sur la révolution biotechnique qui a fourni des variétés de plantes et races d'animaux à haut rendement (Fao, 2000). De même, la révolution verte a permis d'atteindre des niveaux de production et de productivité suffisants pour que certains pays diminuent considérablement leur sous-alimentation (Chine, Inde) ou même deviennent exportateurs nets de produits agricoles (Thaïlande, Vietnam, Indonésie). C'est sur cette lancée que le Burkina Faso a voulu s'inscrire en ouvrant ses frontières aux Ogm, notamment le Cgm.

Comment faire face au défi de la compétitivité mondiale et de la rentabilité de sa filière cotonnière? C'est pour répondre à cette préoccupation que le Burkina Faso s'est engagé dans la production du coton génétiquement modifié (Cgm). Après quelques années d'expérimentation, le pays a lancé sa première campagne de commercialisation de Cgm. Mais que de chemin parcouru. Retour sur les péripéties qui ont permis de passer de la culture du coton conventionnel au Cgm.

Représentant plus de la moitié des recettes d'exportations au Burkina Faso, la production cotonnière a connu une crise au milieu des années 90. C'est précisément en 1996 que tout à commencé. Cette année-là, le pays faisait face à une importante pression parasitaire. Cette terrible infestation massive a conduit les cotonculteurs burkinabè à effectuer environ 20 traitements parasitaires durant la même campagne. Les insecticides communément utilisés ont été remis en cause du fait de leur inefficacité et de leur niveau de toxicité. En réalité, le Burkina faisait face à une résistance parasitaire sans précédent. La conséquence directe de ce phénomène pouvait s'observer à travers la chute de la production et donc par ricochet à la réduction drastique des recettes d'exportations du pays.

Cette situation a conduit à une baisse des revenus de trois millions de personnes dont les revenus proviennent directement du coton. Le bouleversement social que cela a entraîné dans les zones cotonnières provoqua une grogne des producteurs. Le problème a pris une dimension nationale. Le Burkina Faso dut immédiatement y remédier au risque de s'exposer à une profonde crise socio-économique. Le pays s'est inscrit dans une recherche de solutions.

Ayant appris l'existence d'un cotonnier susceptible de lutter contre les ravageurs (chenilles coprophages) notamment l'*Helicoverpa armigera*, le Burkina Faso a tout de suite manifesté un vif intérêt pour une telle culture. Pour ce faire, l'État a pris toutes les dispositions institutionnelles afin de garantir le succès de l'introduction du

coton génétiquement modifié. Le débat fut posé et débattu à l'Assemblée nationale et une loi fut adoptée en 1999. L'adoption de cette loi a conduit à la création d'une agence pour veiller et encadrer la culture du coton Bt au Burkina. Il s'agit de l'Agence Nationale de Biosécurité (Anb) qui reçut la charge de mettre en place un dispositif de veille, de contrôle et de suivi de l'introduction du Cgm au Burkina Faso.

Avec une telle disposition institutionnelle, la recherche pouvait débuter. Les premiers résultats ont été publiés en 2003. Toutes les forces vives du pays (décideurs politiques, producteurs de coton, sociétés cotonnières, acteurs de la société civile, etc.) ont été conviées au partage des résultats de ces expérimentations. Des préoccupations ont été émises et la recherche s'est au fur et à mesure réajustée en fonction des inputs et des préoccupations des acteurs cités plus haut.

Ce fut le cas du cotonnier génétiquement modifié apporté par Monsanto. Ne grandissant pas, celui-ci était peu adapté pour la récolte manuelle pratiquée par les cotonculteurs du Faso. C'est ainsi que les gènes du *Bacillus thuringiensis* Cry1 (ab), Cry1 (ac) ont été introduites dans les trois variétés locales du pays. L'expérience a été concluante avec seulement deux variétés : *la Stam 59* et *la Fk*. Cet exercice a permis de trancher le débat sur la propriété du Cgm utilisé au Burkina Faso. La semence appartient aux burkinabè et la technologie à Monsanto. C'est donc à travers une copropriété que l'État et Monsanto gèrent le Cgm au Faso. Le schéma d'acquisition de la propriété des semences du coton Bt, qui a donné des sueurs froides dans certains pays, a ainsi été résolu au Burkina Faso.

Les premiers résultats prometteurs observés

La réduction des traitements (de 6 à 4) qui est associée au coton Bt, a été effectivement confirmée par les chercheurs burkinabè. Pour la présente campagne 2009/2010, les producteurs qui ont semé le Bt au Burkina Faso n'ont pas eu besoin d'effectuer les deux derniers traitements

préconisés. Cette réalité est donc bien une bonne surprise. Cependant, il convient de l'affirmer avec beaucoup de prudence dans la mesure où le pays réalise, cette saison, sa toute première campagne commerciale. Quant au rendement, les résultats des expérimentations notent une hausse moyenne de 30%, soit 1 400 kg/ha contre 1 100kg/ha pour le coton conventionnel.

D'une manière générale, les résultats du Cgm réalisés au cours de la campagne dernière ont suscité un engouement pour le coton Bt à tel point qu'au cours de cette même campagne, un manque criard de semences Bollgard II a été observé. Ce manque de semence a conduit certains paysans à se détourner du conventionnel dont le travail est jugé pénible. Face à cette situation, il n'est pas exclu qu'au cours de la première campagne de commercialisation du Cgm au Burkina Faso, la production nationale connaisse une baisse.

Si une telle éventualité venait à se produire, un des éléments justificatifs serait non pas le mauvais rendement du coton Bt mais le délaissement de la culture du coton par certains producteurs qui, suite au manque de semences Bt n'ont pas voulu faire du conventionnel. Quant au prix de la semence Bollgard II, fixé à 27 500 F Cfa pour les 12 kg/ha, les sociétés cotonnières estiment qu'il reste acceptable au vue des avantages du coton Bt. Cependant, pour les producteurs, il demeure relativement élevé.

Contrairement aux autres continents qui se sont engagés à produire massivement et à accumuler des connaissances et technologies pour amorcer un développement économique et social, l'Afrique reste toujours confronté à d'énormes difficultés pour satisfaire la demande sociale dans les domaines aussi vitaux que l'alimentation, la santé et l'éducation. Face à cette situation, le Burkina Faso a ouvert ses frontières aux organismes génétiquement modifiés. Et c'est le secteur cotonnier, principale source de revenus du pays, qui a accueilli les Ogm avec le coton Bt. Les cotonculteurs burkinabè pourront-ils améliorer leurs revenus ? Le pays pourra-t-il conserver sa place de leader africain avec le coton Bt ? L'avenir nous édifiera davantage.

DABA

Bulletin trimestriel d'informations sur l'agriculture et les biotechnologies

Directeur de publication : Moussa MBAYE
 Coordonnateur : Mamadou Alimou BARRY
 Comité de rédaction : Mamadou Alimou BARRY
 - Abdoulaye KONE - Wèdédi Karine Raïssa
 OUEDRAOGO - Marina Isabelle G. BAMBARA -
 Claire DUBROCA - Miriam KEITA -
 Moussa TALL
 Micro Editions : Enda Editions

Contacts :

ENDA DIAPOL, Sicap Sacré Coeur Transition 4,
 villa n° 8773 - B.P. : 7329 - Dakar - SÉNÉGAL
 - Tél. : (221) 33 825 36 20
 - Fax : (221) 33 825 36 32 -
 E-mail : agripol@endadiapol.org
 Web : <http://www.endadiapol.org>

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une question d'enjeux pour l'agriculture africaine

Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso a abrité le 7^{ème} Forum mondial sur le développement durable. Au cours des travaux, décideurs politiques, experts et organisations non gouvernementales entre autres se sont penchés sur le thème : « Changements climatiques, quelles opportunités pour un développement durable ? » Parmi tous les sous-thèmes abordés, l'impact du changement climatique sur l'agriculture a le plus catalysé les débats.



« Changements climatiques, quelles opportunités pour un développement durable » était le thème du Forum mondial sur le développement durable. 7^{ème} du genre, cette manifestation s'est déroulée à Ouagadougou au Burkina Faso du 9 au 11 octobre 2009. Au cours des travaux, il est ressorti que la réduction de la pauvreté et le développement durable passent forcément par la mise en place d'une agriculture durable.

L'agriculture reste le secteur le plus vulnérable aux changements climatiques. Selon les experts, « 70% des Africains tirent leurs revenus de l'agriculture, qui elle-même est tributaire à 80% de la pluviométrie ». Dans son dernier rapport datant de 2007, le Groupe inter gouvernemental d'études sur le climat (Giec) prévoyait une diminution de 50% des rendements, d'ici 2020 dans certains pays. Il a également été signalé que l'augmentation de la température affectera la disponibilité des ressources en eau, la disponibilité des ressources végétales, animales et halieutiques. Mettant ainsi en péril l'approvisionnement alimentaire des populations locales qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la pratique de l'agriculture. Il a aussi été noté au cours des travaux que le changement climatique pourrait accélérer la croissance de certains végétaux, réduire les cycles de floraison, bouleverser des calendriers de saisons, étendre le champ des insectes pathogènes et ravageurs. A tout cela s'ajoute la multiplication des phénomènes

climatiques extrêmes, grands destructeurs de récoltes, notamment les inondations et les sécheresses. D'où l'urgence de prendre des mesures concrètes et viables pour réduire l'impact de ces changements sur ce secteur stratégique pour beaucoup de pays, notamment ceux du Sud.

En outre, les experts n'ont pas occulté l'impact de l'agriculture sur le changement climatique. En effet, certaines formes d'agriculture (y compris d'élevage) telles que pratiquées depuis le début du 20^{ème} siècle ont une part importante dans la destruction profonde de l'environnement. Aujourd'hui, l'agriculture contribue à environ 9% du taux d'émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique, méthane, oxyde nitreux). On a aussi noté que 25% des émissions de CO₂ sont attribuées aux changements de l'utilisation des terres, à l'utilisation d'engrais azotés et de pesticides de synthèse. Cependant, contrairement aux autres secteurs, l'agriculture ne constitue qu'une source d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour réduire l'impact de l'agriculture sur les changements climatiques, plusieurs solutions ont été préconisées. Il s'agit entre autres de réduire le travail des sols, de mieux aménager les prairies et pâturages, de restaurer les terres dégradées, et de maîtriser l'utilisation des engrais azotés. Autant de techniques qui ont été présentées comme pouvant permettre de piéger le carbone, contribuant ainsi à la restauration et à la préservation de l'environnement pour un développe-

ment durable voire pérenne.

Au terme du forum, plusieurs opportunités ont été dégagées et une solution a pu être trouvée dans la forme d'agriculture dite biologique qui, utilisant moins de produits chimiques et plus de produits naturels, a été présentée comme moins émettrice de protoxyde d'azote (N₂O). De plus, les produits biologiques seraient beaucoup plus résistants aux conditions climatiques extrêmes telles que la sécheresse et les inondations. Elle pourrait présenter de meilleures performances que l'agriculture conventionnelle et permettre aux écosystèmes de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques. En somme, adopter des pratiques agricoles durables, c'est accroître la productivité agricole tout en s'offrant d'importantes occasions d'atténuer l'émission de gaz à effet de serre.

A l'issue des trois jours de travaux, les participants sont parvenus à un consensus sur la déclaration finale qui préconise la promotion de modes de production et de consommation durable dans les secteurs de développement et particulièrement dans l'agriculture. Ce forum a aussi permis aux différents pays africains, membres de l'Union Africaine (Ua), d'harmoniser leurs points de vue et d'aplanir leurs divergences quant aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Et ce, avant la tenue de la 15^{ème} conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique prévue du 7 au 18 Décembre 2009 à Copenhague au Danemark, devant aboutir à un régime climat post Kyoto 2012. Lors de cette rencontre, c'est l'UA qui négociera au nom de toute l'Afrique sur les questions de climat.

Ce forum a été l'occasion pour les participants des secteurs institutionnel et économique, du monde associatif qui travaillent à la promotion du développement durable, d'échanger sur plusieurs sujets. Outre la coopération internationale dans la perspective du développement durable, des questions plus spécifiques concernant l'énergie, la santé, les mobilités, la préservation des ressources naturelles et l'agriculture ont été abordées.



Pendant que la société Deltapine s'occupe de la distribution des semences de coton Bollgard en Afrique du Sud, au Burkina Faso ce sont les producteurs qui s'en chargent.

● Regards croisés

INTRODUCTION DU CGM EN AFRIQUE

Contrairement à l'Afrique du Sud, le Burkina favorise l'expertise locale

L'Afrique du Sud et le Burkina Faso sont, pour le moment, les deux seuls pays africains ayant acceptés de s'engager dans la production du coton génétiquement modifié (Cgm). Pourtant, le schéma d'introduction de cette variété dans ces pays présente quelques spécificités observables à plusieurs niveaux.

Faire confiance à l'expertise locale dans l'introduction des nouvelles technologies dans l'agriculture. C'est le pari que vient de réussir le Burkina Faso. Pionnier avec l'Afrique du Sud dans la culture du coton génétiquement modifié (Cgm) sur le continent Noir, le Burkina a emprunté un chemin différent dans l'introduction de cette variété sur son territoire. Si en Afrique du Sud le secteur a entièrement été confié à la firme Monsanto, au Burkina par contre, ce

sont les acteurs eux-mêmes qui se sont chargés de la question. L'analyse des deux systèmes d'introduction des Cgm permet de faire ressortir des différences notables.

Tout d'abord au niveau de la recherche, les autorités Sud-Africaines se sont contentées d'offrir quelques parcelles à la firme Monsanto afin de lui permettre de développer elle-même la recherche. Ce procédé vise deux objectifs. Le premier consiste à s'assurer que la technologie s'adapte à l'environne-

ment du pays. Le second est de déclinier toute responsabilité en cas d'apparition de risques dommageables pour l'environnement et les populations. C'est du moins ce que pense Chantal Arendse, Directrice de *Bio-Safety*, structure logée au ministère de l'Agriculture. Ce que confirment M. Jurie Steyn, et Mme Coleen Fourie, respectivement Directeur de la station de recherche de Makhathini (*Makhathini Reseach Station*) et Directrice du Centre de recherche de Groblersdal.

Par contre au Burkina Faso, il ne s'agissait pas de transférer la technologie comme telle, mais de s'assurer que celle-ci correspondait bien aux besoins et à la demande exprimée par les producteurs à la base. Les autorités se préoccupaient avant tout des producteurs et non des institutions de recherche et/ou des hommes politiques. Aussi, les producteurs n'ont-ils pas été considérés comme de simples bénéficiaires de la technologie, mais plutôt comme des partenaires au processus de la recherche, depuis sa conception, sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation. C'est ce qui explique le fait que la recherche n'ait pas été développée en dehors de l'environnement des usagers.

L'État s'en est chargé à travers l'institut national de l'environnement et de la recherche agricole (Inera). Pour ce faire, l'intégration et la valorisation de l'approche participative ont été préconisées. Ceci, par la mise en place d'un mécanisme de concertation et d'échange avec les acteurs à la base notamment les producteurs. A noter aussi que « *les conditions en amont et en aval ont également été réunies pour l'utilisation du Cgm à grande échelle à travers la traduction et la diffusion des résultats des recherches dans toutes les langues du pays* », précise le Pr Alassane SERE, Directeur de Burkina Biotech.

D'une manière générale, au niveau de la recherche, l'Afrique du Sud a responsabilisé Monsanto tandis qu'au Burkina Faso, l'expertise nationale, associée à une implication des acteurs qui gravitent autour de la filière a été mise en avant et valorisée.

Ensuite, si en Afrique du Sud, Monsanto s'est arrogé seul le droit de propriété de la semence, au Burkina Faso par contre, c'est plutôt à travers une copropriété entre le leader semencier mondial et



François TRAORÉ, Président de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB)

l'État que la propriété du Cgm est gérée. « *La semence appartient aux burkinabè et Monsanto reste propriétaire de sa technologie (...)* », soutient François Traoré, Président de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (Unpcb).



Professeur Alassane SERE, Directeur de Burkina Biotech

Ce schéma spécifique et original au Burkina Faso, a été à la base du partage des dividendes entre Monsanto, l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina, l'État, la recherche, la sensibilisation et la formation. La valeur ajoutée du coton Bt au Burkina Faso est ainsi répartie entre les acteurs qui s'intéressent à ce système de production.

Enfin pour ce qui est de la distribution des semences Bt, comme dans la quasi-totalité des pays où le semencier a réussi à introduire son coton génétiquement modifié, c'est l'entreprise Deltapine qui s'en occupe. A défaut de ce schéma, Monsanto s'accorde avec un distributeur local pour écouler sa marchandise. C'est d'ailleurs le cas en Inde avec l'alliance Mahyco-Monsanto. Au Burkina Faso par contre, aucun de ces deux schémas n'a été reproduit. Le circuit habituel de distribution des semences n'a pas changé avec l'arrivée du géant semencier. « *Nous avons refusé que Deltapine se charge de la distribution, l'Unpcb s'occupe de cette fonction* », informe M. Traoré. Ainsi, l'arrivée de Monsanto n'a-t-elle pas bouleversé le dispositif organisationnel des producteurs.

Le système d'introduction du coton génétiquement modifié au Burkina Faso est un cas d'école. La plupart des réticences observées en Afrique avec cette variété tient au fait que les acteurs craignent non seulement d'être écartés du processus, mais aussi des risques qui pourraient en découler. La vulgarisation du modèle burkinabè peut constituer une capitalisation intéressante et permettre ainsi aux autres pays cotonniers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, désireux de s'ouvrir aux Cgm, de bénéficier de l'expérience du Burkina en la matière.

● Alternatives

PRODUCTION INTÉGRÉE

Une agriculture entre le conventionnel et le biologique

L'utilisation massive de pesticides dans l'agriculture conventionnelle a contribué à la dégradation de la nature et de la santé humaine. Pour y remédier, l'agriculture biologique, n'utilisant aucun pesticide a été présentée comme une panacée. Face à l'inefficacité des méthodes de protection des cultures à l'aide des ennemis naturels, la Production Intégrée, à mi-chemin entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, apparaît aujourd'hui comme une alternative crédible.



Réduire l'utilisation des pesticides dans le domaine agricole, tel est le défi auquel les producteurs doivent faire face. Pour y arriver, l'agriculture biologique se présente comme la meilleure alternative. Cependant, les nombreuses contraintes liées à sa pratique découragent bon nombre de producteurs africains. Pour remédier à cette situation, la Production Intégrée, un concept encore mal connu a été préconisée par la Fao aux pays dits « en voie de développement ». Ceci, pour leurs permettre de pratiquer une agriculture moins contraignante et utilisant moins de pesticides.

La Production Intégrée est définie comme étant une production économique de haute qualité donnant la priorité aux méthodes écologiques. Plus sûre parce que minimisant les effets secondaires indésirables et l'utilisation des pro-

duits agro-chimiques, elle permet d'améliorer la protection de l'environnement et la santé humaine. A la différence de l'agriculture biologique, la Production Intégrée n'exclut pas totalement le recours aux pesticides de synthèse. Ceux-ci sont utilisés par exemple lorsque les méthodes de protection des cultures à l'aide des ennemis naturels s'avèrent manquer d'efficacité. Toujours est-il que l'on optera pour un produit sélectif qui ne détruira pas les insectes utiles.

Ce type de production a un impact positif non seulement sur le plan économique, mais également sur les plans social et écologique. En effet, une quasi élimination des pesticides entraîne une baisse considérable des coûts de production. Ce qui permet une augmentation du revenu disponible pour les producteurs. Cette situation entrainera inévitable-

ment une amélioration des conditions de vie des populations de même qu'une meilleure protection de la biodiversité en milieu rural. Ayant pour objectif de produire de façon économique et viable des produits de bonne qualité, respectant les règles de l'environnement et de la santé, la Production Intégrée associe exigences écologiques, toxicologiques et économiques.

La Production Intégrée est une technique souvent utilisée inconsciemment par les producteurs de coton en Afrique. Son développement implique plusieurs étapes. Il s'agit de nombreuses observations de terrains de manière fine et répétée, d'expérimentations, de la constitution d'une base de données réunissant les faits scientifiques mis en évidence, de la mise au point de procédures utilisables et enfin de l'élaboration de méthodes d'évaluation. Cette dernière permet aux agriculteurs utilisant la Production Intégrée de pouvoir se situer par rapport aux autres types d'exploitations agricoles sur la base de différents types d'indicateurs.

La Production Intégrée permet de minimiser l'utilisation des pesticides. Les deux tiers environ de l'agriculture en Suisse sont conduits selon ses préceptes. Toutefois, si ce système de production est plus utilisé dans la production fruitière, des études sont menées pour l'adoption d'une production intégrée en grande culture comme celle du blé ou du coton.

Dans votre prochain numéro

Compte rendu de la mission conjointe enda diapol / AProCA sur l'agriculture et les biotechnologies en rapport avec le coton génétiquement modifié.

Cette mission a été effectuée du 23 novembre au 04 décembre en Inde.

● Témoignage

M. ALI COMPAORÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCOMA

« L'adoption du coton Bt est une alternative crédible pour la survie de nos filières cotonnières »

Ingénieur des Techniques du Développement Rural de formation, Monsieur Ali Compaoré, Directeur de la Production Cotonnière de la SOCOMA occupe plusieurs fonctions dans le secteur cotonnier de son pays. En plus d'être le président de l'Association du Fond de Lissage (AFDL), il est le Chargé de communication de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina (Aprocob). Mais c'est en sa qualité de Directeur général de la Société Cotonnière du Gourma (Socoma), poste qu'il occupe depuis novembre 2007, que M. Compaoré a bien voulu nous accorder cet entretien. Il parle de la situation de la production cotonnière dans la zone Socoma et de l'introduction du coton Bt au Burkina Faso.



DABA : Pouvez-vous nous présenter la Socoma ?

M. Ali Compaoré : La société cotonnière du Gourma, communément appelée Socoma, est une société de droit privé burkinabé avec un capital de treize milliards huit cent cinquante millions (13 850 000 000) de F Cfa. Elle a vu le jour en juillet 2004 à la suite de la libéralisation du secteur cotonnier au Burkina Faso et a repris les actifs de la Sofitex dans la zone Est du pays. Le siège se trouve à Fada N'Gourma. Notre zone de concession couvre non seulement la région Est du Burkina, mais aussi la région centre Est avec notamment la province du Koulpelogo qui partage la frontière avec les Républiques du Niger, du Togo et du Bénin, soit une superficie d'environ 56 000 km². La production du coton est très récente dans cette zone. Elle a véritablement démarré à partir de 1994, année où le chef de l'État burkinabé, à travers une grande tournée, a encouragé les producteurs de la région à adhérer à la culture du coton pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie en milieu rural. Au départ, la production cotonnière était très faible. On est parti de 2 200 tonnes lors de la campagne 1994/1995 pour atteindre 72 000 tonnes lors de la campagne 2004/2005. Nous comptons actuellement trois usines d'égrenage d'une capacité de 120 000 tonnes de coton graine par an.

Comment le secteur cotonnier est-il structuré dans la zone Socoma ?

On dénombre pour la campagne 2009/2010, 25 500 producteurs qui sont organisés en 1 308 Groupements de Producteurs de coton (Gpc) fédérés en 23 Unions départementales (Udpc) et quatre Unions provinciales (Uppc). L'ensemble des Unions sont membres d'une Union régionale, elle-même membre de l'Union Nationale des Producteurs de coton du Burkina Faso (Unpcb)

Quels sont les atouts et les faiblesses de la culture du coton dans la région Est du Burkina Faso ?

L'un de nos atouts est tout d'abord la pluviométrie qui est favorable à la culture du coton dans la région. Il tombe en moyenne chaque année entre 800 et 1 000 mm d'eau de pluies. Ensuite, nous avons un capital foncier propice à l'agriculture. Et enfin, nous disposons d'une population dont la bravoure remarquable nous permet d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Cependant, il faut noter quelques faiblesses. Parmi celles-ci, nous pouvons évoquer le manque d'instruction des producteurs et l'absence d'équipements agricoles. Il faut signaler qu'environ 45% des cotonculteurs n'utilisent uniquement que la daba. En plus de ces facteurs, il convient également de signaler le développement de l'élevage qui peut constituer un atout, mais aussi un inconvénient pour la culture cotonnière dans la mesure où la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs est parfois difficile.

A l'instar des autres régions du pays, le coton Bt est cultivé dans la zone Socoma. Peut-on connaître les raisons qui ont poussé le Burkina à s'intéresser à cette technologie ?

Sur le plan national, la filière coton a connu une crise sans précédent au sortir de la campagne 1996/1997. Et cela, suite à une grande infestation de chenilles coprophages notamment l'*Helicoverpa Armigera* qui a compromis les récoltes. Cette situation, aux dires des experts, s'expliquait par une résistance aux pesticides utilisés (pyréthrinoides). Pour y faire face, un programme sous-régional a ainsi été mis en place. Son objectif était d'améliorer l'efficacité des pesticides à travers l'utilisation de nouvelles molécules et par l'élaboration d'un nouveau programme de traitement des champs en instituant trois fenêtres pour gérer au mieux les ravageurs.

Sur la voie de la recherche de meilleures solutions, le Burkina a décidé de s'intéresser à la technologie du Coton Génétiquement Modifié (Cgm) notamment le coton Bt. Ce dernier avait d'ailleurs permis à certains pays comme l'Inde d'obtenir des progrès en matière de protection phytosanitaire, tout en augmentant sensiblement les rendements aux champs.

Quel a été le processus ayant conduit à l'adoption du coton Bt au Burkina ?

Tout a commencé en 2003, année au cours de laquelle le Burkina a autorisé les chercheurs à mener des investigations par rapport à cette nouvelle technologie. Ainsi, après plusieurs années d'expérimentation, la recherche a-t-elle permis d'aboutir à des résultats satisfaisants. Elle a démontré que le Bt procure un gain de rendement d'environ 30% en moyenne supérieur au conventionnel. En outre, les études ont montré que le coton Bt permet la réduction considérable du nombre de traitements phytosanitaires. Ceux-ci sont passés de six à deux. Ce qui a engendré une économie du temps de travail qui permettra aux producteurs de se consacrer aux autres activités agricoles. C'est donc après ces conclusions que le Burkina s'est lancé dans la production du coton Bt.

Comment expliquez-vous le manque de semences auquel les cotonculteurs ont fait face durant la dernière campagne ?

Non, je puis vous dire qu'il n'y avait pas de manque de semence. Le programme de développement du coton Bt prévoyait d'ensemencer 8 000 ha en 2008/2009 et 120 000 ha au cours de cette dernière campagne. C'est à l'issue de ces phases de multiplication de semence que nous disposerons suffisamment de semence Bt pour tous les producteurs. L'année dernière, nous avons servi seulement

les producteurs semenciers qui ont été choisis pour leur sérieux

Quelles sont les mesures que vous envisagez pour pallier ce manque ?

Je puis vous rassurer qu'à partir de la campagne 2010/2011, tous les producteurs désireux d'avoir les semences du coton Bt les auront à leur disposition. L'Inera, à travers le programme coton, les sociétés cotonnières et les producteurs semenciers ont l'expertise nécessaire pour mettre à la disposition des cotonculteurs de la semence de qualité et en quantité suffisante. Contrairement à certaines idées reçues, toute la production de semence Bt se fera au Burkina Faso, selon l'ancien schéma de production et de distribution de semence en vigueur au sein de la filière.

Quelles sont les dispositions prises sur le plan législatif ?

A ce niveau, le Burkina s'est doté d'une loi sur la biosécurité qui a été votée à l'Assemblée nationale. De même, l'Agence nationale de Biosécurité (Anb) a été créée avec des organes comme le Comité scientifique, qui est chargé de veiller au respect des dispositions liées à l'adoption de cette technologie. Nous estimons que l'arsenal juridique et technique est en place pour permettre aux producteurs d'adopter le Bt qui, je le rappelle, n'est pas forcément une panacée mais une alternative crédible pour la survie de nos filières cotonnières.

Quels sont les principaux défis à relever pour pérenniser la culture du coton dans la zone Socoma ?

Un des défis est l'augmentation de la productivité dans cette zone qui reste très faible. En effet, même si le niveau de la production a évolué de façon exponentielle, l'amélioration des rendements n'a pas suivie la cadence. Elle stagne toujours autour d'une tonne par hectare. Nous œuvrons pour l'amélioration physique des sols par la vulgarisation de techniques comme le semis direct, les semis sur couverture végétal et aussi l'utilisation de fumure organique. Nous travaillons à relever également le ratio d'utilisation des engrais chimiques. Un autre défi non moins important est de raisonner l'utilisation des pesticides en vue d'améliorer la biodiversité au niveau de cette partie du pays qui regorge d'un grand nombre de parcs et de réserves naturelles. Nous pensons qu'une bonne organisation des producteurs nous paraît également importante pour un développement durable de la production cotonnière.

La publication de ce bulletin a été rendue possible grâce au soutien de :



FOCUS SUR...

AGENCE NATIONALE DE BIOSÉCURITÉ

Un levier important du dispositif d'introduction du coton Bt au Burkina Faso

A l'image de tous les pays du monde, l'introduction du coton génétiquement modifié (Cgm) au Burkina Faso a respecté un certain nombre de normes. Afin de réglementer le secteur, les acteurs, en collaboration avec le gouvernement burkinabè, ont mis en place l'Agence Nationale de Biosécurité du Burkina Faso (ANB). La mission de cette structure est de veiller au respect des normes de sécurité.



Pr Chantal ZOUNGRANA,
Directrice de l'ANB.

Réglementer l'introduction du coton Bt au Burkina Faso, telle est la mission assignée à l'Agence Nationale de Biosécurité du Burkina Faso (Anb). Dirigée par le professeur Chantal Zoungrana, elle reste un levier important du dispositif d'introduction, de vulgarisation et de commercialisation du coton Bt dans ce pays.

La mise sur pied de l'Anb fait suite à la volonté conjuguée des politiques et des producteurs de coton d'emprunter la voie du Coton génétiquement modifié (Cgm). A côté de l'Inera, l'Anb a été au cœur du débat sur le Cgm au Burkina Faso. L'Anb reste la structure qui délivre toutes les autorisations sur les biotechnologies du pays. La structure est dotée de deux (02) organes consultatifs. Il s'agit d'un Comité scientifique composé de 12 membres et d'un observatoire national qui compte quant à lui 33 membres. Des généticiens, des entomologistes, des chimistes, des environnementalistes et des agronomes, entre autres siègent au sein du Comité scientifique. Tous les résultats obtenus à travers des recherches scientifiques font l'objet de débat. Mais plus particulièrement, les résultats des études ayant trait à l'environnement et au climat font l'objet d'évaluation afin d'écartier tout risque d'erreurs sur les résultats obtenus. Quant à l'observatoire national, élargi à toutes les sensibilités, il traite des autres questions non scientifiques et relatives à la biosécurité.

A ce jour, la loi sur la biosécurité votée en 2006, est au niveau de la relecture et de la révision. La phase expérimentale étant bouclée, celle de la commercialisation s'est ouverte. Selon le Pr Chantal Zoungrana, la Directrice de l'Anb, « cette phase devra s'accompagner des mesures idoines. Le Burkina Faso a

contracté un crédit de 3,9 millions d'USD auprès de l'IDA pour mettre en place un laboratoire national qui aura une vocation sous-régionale. Son rôle sera d'apporter aux Etats membres de l'UEMOA un soutien neutre et transparent dans l'évaluation des risques relatifs à la biosécurité. Elle ajoute que « les recherches menées dans le cas du flux de gènes avaient noté une distance de 15 mètres comme zone refuge entre les champs de Cgm et ceux du coton conventionnel. Mais par mesure de prudence, l'Anb a préconisé une distance de 25 mètres semés uniquement de céréales afin d'écartier tout risque de contamination possible ». Puis la Directrice de l'Anb de prévenir : « En cas de non respect des textes sur la biosécurité au Burkina Faso, la loi prévoit des amendes à payer par les contrevenants qui varient entre cinq (5) millions et cinq (5) milliards de F Cfa. Quant aux sanctions d'emprisonnement, elles vont d'une période de cinq (5) à 15 ans ». Afin d'informer les citoyens de ces dispositions, l'Anb procédera à une vaste campagne de sensibilisation pour expliquer les fondements de la loi sur la biosécurité et renforcer la capacité des encadreurs de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (Unpcb). Le but étant de faire d'eux des relais d'informations dans les groupements respectifs où ils interviennent.

L'agence ne se positionne pas pour ou contre le Cgm. Sa mission est de développer des activités pour s'assurer que les normes de sécurité nationale soient respectées et prises en compte dans les démarches visant à introduire les Ogm au Burkina Faso.

L'importance et la sensibilité du rôle de l'Anb lui a valu de passer par plusieurs ministères.